

Conseil communal d'Ecublens

Préavis n° 2024/11

Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Chavannes-près-Renens, secteur 15 - Terrains de football / route de Praz Véguey – Crédit de construction

Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le lundi 28 octobre 2024 à 20h00 au centre technique communal, chemin des Esserts 5, salle de conférence n° 2

Commission :

Président : Didier Realini (UDC)

Rapporteur: Aitor Ibarrola (PSIG)

Membres présents : José San Vicente (FORUM) – Céline Zufferey (LES VERT.E.S)

Membre absent : Pierre Chapuisat (PLR+ID)

Commune d'Ecublens :

Danièle Petoud, Municipale des bâtiments, Evacuation des eaux et Durabilité

Alexandre Müller, responsable évacuation des eaux

Etant donnée l'absence de M. Chapuisat, la commission a nommé M. Didier Realini et Aitor Ibarrola, respectivement en qualité de président et rapporteur de cette commission.

Le projet est brièvement expliqué par Mme Petoud et M. Müller.

S'agissant d'un préavis commun aux 5 communes qui composent l'entente intercommunale Mèbre – Sorge (Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice), les décisions ne peuvent être prises qu'à l'unanimité de toutes les communes concernées.

Les travaux peuvent être réalisés sans contraintes de saison, car le collecteur concerné est en dehors de la Sorge. Le seul point d'attention est la météo, car la méthode de durcissement est à l'eau, et les températures doivent être positives. Les travaux sont prévus au printemps 2025.

Le processus pour réaliser ce genre de travaux implique une grande part de préparation : passage caméra, repérage des embranchements, commande de la gaine, réalisation d'un by-pass du tronçon à gainer, introduction de la gaine par tirage, durcissement, mise en service du collecteur réhabilité.

La raison du gainage est justifiée par le manque d'étanchéité du béton du collecteur existant, impliquant des infiltrations d'eaux claires parasites qui chargent inutilement la STEP.

Avantages de la méthode gainage : pas de fouilles, pas de gêne pour les riverains, coûts réduits, étanchéité complète du tronçon traité.

Financement : une clé de répartition validée par toutes les communes de l'entente définit combien paie chacune. Les autres communes qui empruntent ce collecteur situées à l'amont paient les frais d'entretien à travers des taxes. Ces taxes sont versées dans un fonds affecté : *financements spéciaux et fonds de réserve*. Ce dernier présentait Fr. 517'000.- en 2023 ; Fr. 56'000.- ont été versés en 2024 et un montant de Fr. 62'000.- est budgété pour 2025. L'année prochaine, lorsque ces travaux seront réalisés, ce fonds disposera d'un total d'environ Fr. 635'000.-. La totalité de l'investissement sera financé par ce fonds.

Sur les 19 tronçons gérés par l'entente, 15 ont fait l'objet de rénovations et réhabilitations à ce jour, soit près de 80%

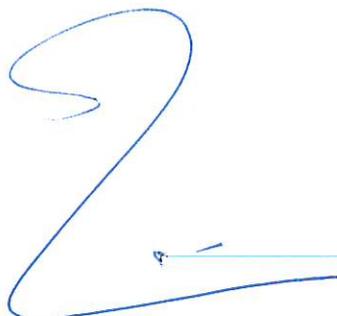
L'appel d'offres pour choisir une entreprise a été mené selon les règles des marchés publics. La procédure sur invitation a été retenue, et 4 entreprises ont été sollicitées pour déposer une offre. Le montant déterminant pour le choix de la procédure est de Fr. 400'000.-, (déduction faite du montants des honoraires).

Toutes les questions posées par les membres présents de la commission ad hoc ont pu être traitées. La commission remercie Mme Petoud et M. Müller, qui ont pu prendre congé de cette réunion.

Après délibération, c'est à l'unanimité que la Commission se prononce favorablement, et vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis n° 2024/11 telles que présentées.

Ecublens, le 29 octobre 2024

Le Président
Didier Réalini

A large, stylized blue ink signature of Didier Réalini, consisting of a large loop and a long horizontal stroke.

Le rapporteur
Aitor Ibarrola

A black ink signature of Aitor Ibarrola, featuring a stylized 'A' and 'I' followed by a cursive name.